



COMPTE RENDU du 17 Mai 2010 – Naizin – 19h30 Rencontre des groupes de travail

▸ **Présentation de Naizin et de sa vie culturelle par le maire de Naizin, Gérard CORRIGNAN.**

1700 habitants, commune essentiellement rurale de 4000 hectares

Activité culturelle : Une maison des arts gérée par le peintre Michel Legendre ..., grâce à cette structure nous proposons des interventions en milieu scolaire. Une chorale constituée d'une trentaine de personnes.

Une Bibliothèque médiathèque avec un animateur intervenant dans les écoles de façon thématique.

En période estivale : quelques expositions s'organisent sur le plan d'eau. Dynamique dû à la domiciliation de deux peintres professionnels dans notre commune.

▸ **Intervention d'Yves Marie Le Texier,**

Président de la commission Culture du Conseil de développement :

Avant de constituer les groupes de travail, nous devons faire un appel à candidature pour siéger au sein de la commission mixte culture.

Lors de la constitution de la Commission Mixte Culture (commission garante du Projet culturel en Pays de Pontivy), les 4 représentants du Conseil de Développement étaient ceux siégeant au sein du Conseil d'administration. Désormais, il a été acté, lors de la dernière assemblée Générale du Conseil de Développement du Samedi 24 avril 2010, que seulement 2 personnes du conseil d'administration y siègeraient et 2 autres personnes seraient issues des groupes de travail.

Aujourd'hui, les 4 représentants de la culture au Conseil d'administration sont : Yves Marie LE TEXIER, Béatrice MICHAUD, Cécile GOUALLE, Cathy ANNIC

Afin que les participants des groupes de travail sachent ce que cela signifie d'être à la commission mixte culture et se présentent à l'appel à candidature, il est bon de faire un petit rappel du fonctionnement et de ses missions :

La commission Mixte Culture

✓ **Sa constitution :**

La commission mixte culture est constituée de :

- 5 élus (représentant chaque communauté de communes constituant le Pays de Pontivy)
- 4 membres du conseil de développement.

- *Françoise Ramel – Flageul (Présidente) – membre du bureau du syndicat mixte*
- *Gérard François*
- *Alain Jouan*
- *Bruno Broussier*
- *Pierre Le pipec*
- *Cathy Annic*
- *Cécile Goualle*
- *Béatrice Michaud*
- *Yves Marie Le Texier*

. Sont invités à chaque réunion de la commission mixte culture:

- nos partenaires financeurs (DRAC, Région, le Conseil Général 56)

. Peuvent participer aux réunions sur invitation de la commission mixte culture, selon les sujets abordés :

- les rapporteurs des groupes de travail mis en place par la commission culture du conseil de développement

- des experts lors d'étude de dossiers sollicitant des compétences bien spécifiques dont n'est dotée la commission mixte culture.
- des porteurs de projet lors d'une présentation d'un dossier demandant plus de précision.

- La durée des mandats des membres de la commission mixte :

La durée du mandat sera identique à la durée des mandats politiques ou du CA du conseil de développement.

- La fréquence des réunions : 5 à 6 réunions par an, environ tous les deux mois. Pas de réunion de la commission juillet août.

✓ **Ses missions :**

- Etre Garant du projet culturel pour la diversité des expressions et des initiatives culturelles ;
- Vérifier la mise en œuvre du projet culturel sur le pays de Pontivy ;
- Traduire en acte les orientations proposées par les groupes de travail de la commission mixte culture ;
- Transmettre régulièrement les avancées du projet et les réflexions de la commission mixte culture aux élus du Syndicat mixte et aux élus des Communautés de Communes;
- Donner un avis d'éligibilité d'un projet avant de le transmettre en comité de programmation LEADER, en comité du contrat de pays afin qu'un porteur de projet culturel puisse éventuellement obtenir des fonds européens ;
- Etre en relation avec les partenaires financeurs ;
- Examiner les résultats de la réalisation des projets culturels, notamment des objectifs fixés, ainsi que l'évaluation ;
- Evaluer régulièrement la pertinence du projet culturel sur le territoire et son évolution.
- Représenter régulièrement la commission mixte culture lors des différentes rencontres, manifestations, initiatives culturelles proposées sur le territoire.
- Respecter la philosophie de l'Agenda 21 de la culture auquel le Projet Culturel fait référence.
- Participer à la dynamique Agenda 21 (colloques, rencontres, réflexion...) – Adhésion actée à ce mouvement.

Dès la phase diagnostic du Projet Culturel, le Pays de Pontivy a souhaité que celui – ci prenne en compte la notion de « développement durable », pour répondre au mieux à cet enjeu, l'écriture du projet culturel s'est référée à l'agenda 21 de la culture.

. S'inspirer de la méthodologie de l'Agenda 21 de la culture, pour notre territoire, c'est :

- formuler l'engagement des collectivités territoriales en faveur du développement culturel
- se doter d'un outil destiné à renforcer le rôle de la culture dans le développement local
- valoriser l'importance du rôle des collectivités dans la promotion de la diversité culturelle locale et globale
- renforcer la démocratie participative.

Suite à cette brève présentation, Yves Marie Le Texier demande si minimum 2 personnes étaient disposées à se présenter. Stéphane Treille se porte candidat. Il rappelle qu'il faisait parti au tout début de la commission mixte culture, s'en était retiré pour diverses raisons personnelles et repositionnement du conseil de développement (considérant à cette période que les 4 personnes qui devaient siéger à la commission mixte culture devaient obligatoirement faire partie du Conseil d'administration du Conseil de développement).

Le réseau n'ayant pas été prévenu en amont et n'ayant pas suffisamment de candidats nous reportons l'élection lors de la prochaine rencontre des groupes de travail. **Le Jeudi 30 septembre 2010 à Pluméliau !**

Afin que les personnes puissent se positionner sur cette élection, il est demandé de transmettre un organigramme afin d'illustrer l'architecture et l'articulation du Projet Culturel Mil Tamm.

Depuis cette rencontre des groupes de travail des changements ont fait l'actualité culturelle du territoire. L'association du domaine de Kerguéhennec ne gérant plus le domaine et n'ayant plus son siège sur le territoire, Stéphane Treille ne peut se présenter pour être élu au sein de la commission mixte culture.

Donc lors de la prochaine rencontre des groupes de travail nous procéderons dès le début de séance à l'élection des représentants des groupes de travail pour siéger à la commission mixte culture.

▸ **Présentation d'un éventuel projet de programmation et médiation mutualisée**

(Une présentation plus détaillée ci-jointe)

Lors d'une précédente rencontre des groupes de travail, un groupe de 10 personnes s'était constitué pour travailler sur une proposition répondant à une attente des élus référents culture et des artistes du territoire : que les petites communes constituant le Pays de Pontivy puissent accueillir du spectacle vivant professionnel et proposer de l'action culturelle auprès de leur population. Le concept : programmation et action culturelle mutualisées sur le Pays.

Afin de savoir si ce groupe peut poursuivre et mener à bien le projet Loic Delanoue et Lionel Epeillard via une présentation, soumettent cette proposition en plénière.

I. OBJECTIF DU PROJET

- Mutualiser la diffusion de spectacles vivants professionnels
- Proposer une programmation culturelle régulière de qualité
- Accueil de résidences nomades (perspectives 2011)
- Développer l'action culturelle
- Accompagner les communes dans l'accueil de spectacles
- Répondre à une demande du territoire
« Proposez nous des choses que l'on ne sait pas faire »
- Valoriser les pratiques amateurs
- Contribuer à l'attractivité du territoire (économique et identitaire)

II. UNE ORGANISATION PLURIELLE

Pour être en accord avec la philosophie développée par le Projet culturel Mil Tamm en Pays de Pontivy, chaque collectivité locale s'investissant dans l'accueil d'un spectacle doit s'associer avec au moins une association locale dans le souci d'ancrage au territoire. Trois entités faisant parti de l'organisation : Le comité de programmation Mil Tamm (Pays de Pontivy), une collectivité locale et une association.

II.1 Le comité de programmation Mil Tamm – Pays de Pontivy

1° : Constitution du comité de diffusion :

Celui-ci sera constitué de 8 personnes :

- 2 élus référents culture Mil Tamm
- 2 représentants du monde associatif
- 2 artistes
- 1 membre de la commission mixte culture
- Du ou (de la) chargé(e) de mission culture Mil Tamm

La durée du mandat de chaque membre (à l'exclusion du ou de la chargé(e) de mission) est de deux ans.

2° : Mission de ce comité de diffusion Mil Tamm :

- De Garantir une diffusion annuelle (calendrier civil) Mil Tamm sur deux cycles saisonniers : (Février/mars/avril/ Mai et Octobre/novembre/décembre).
- De garantir de l'action culturelle en lien avec la diffusion annuelle
- De Visionner des spectacles (dates isolées + un festival par an)
- De Proposer des spectacles pour permettre aux référents culture Mil Tamm de faire leurs choix.
- D'être à l'écoute des attentes des élus référents culture
- Valoriser les pratiques amateurs
- Accompagner et aider à l'organisation des deux périodes de diffusion :
 - o D'accompagner les élus référents culture dans la présentation de la démarche et des spectacles auprès des associations potentiellement partenaire dans la co-organisation.
 - o En assurant des formations : techniques et accueil public/artistes
 - o Choisir un plan de communication sur la totalité de la diffusion annuelle (par souci de cohérence et d'économie d'échelle).

II.2 La commune ou les communautés de communes

- o Choix du ou des spectacles à accueillir
- o Partenaire financier au projet
- o Mise à disposition gratuite des lieux où se déroule l'action.
- o Mise à disposition de lieu servant de loges
- o Mise à disposition des services techniques de la municipalité
- o Information auprès des publics (distribution des documents de communication fournis par le Pays – annonces dans le bulletin communal – inviter la presse locale pour couvrir l'évènement)
- o Aide à l'accueil des artistes : préparation des loges, accompagnement à leur hébergement, préparation du repas pour après le spectacle....

II.3 La ou les associations

- Information auprès des publics (distribution des documents de communication fournis par le Pays – annonces dans le bulletin communal – inviter la presse locale pour couvrir l'évènement)
- Aide à l'accueil des artistes : préparation des loges, accompagnement à leur hébergement, préparation du repas pour après le spectacle....
- Aide à l'accueil des techniciens et au montage du matériel : implantation scénique
- Installation et accueil du public

III Le portage juridique : Le Pays de Pontivy

- Licences d'entrepreneur de spectacle catégorie 2 et catégorie 3 (en attente de la commission mi juin)
- Déclarations auprès de tous les organismes : Sacd, Guso, Sacem....
- Contractualisation avec les différentes Cies
- Edition de la billetterie - bordereaux de billetterie
- Edition d'une communication commune
- Suivi des conventions signées entre co-organisateur

✓ **Quelques questions suite à la présentation :**

Q° : *A la base le projet culturel s'appuie sur la diversité. La constitution actuelle du comité de programmation ne risque pas de restreindre cette diversité ? N'allons nous pas vers une programmation restreinte, une auto programmation ? Ou un monopole de la programmation ?*

Nous avons eu cette réflexion c'est pour cela que l'on a fixé des quotas quant à la programmation des Cies du territoire, car il ne faut pas non plus oublier que le projet doit aussi valoriser l'existant. Et pour répondre au monopole, de la programmation, il est proposé que le comité de programmation se renouvelle de moitié tous les ans.

Q° : *Pour les cies qui feront parties du comité de programmation, ne sera-t-il pas difficile de ne pas prendre position lorsqu'elles proposeront elles même une proposition ? Attention à gérer casquette programmeur et casquette de celui qui a un programme à soumettre. Ok pour solliciter l'offre locale mais ne pas s'y réduire ?*

Au moment de la prise de décision, s'il y a une personne qui représente une compagnie candidate, il ne participe pas à la discussion.

Chaque spectacle proposé aura été visionné par au moins 3 personnes du comité de programmation et obtenu 2 avis favorables pour la sélection proposée aux élus référents culture.

Il faut aussi que les asso/structures et élus référents se manifestent et jouent leur rôle au sein du comité de diffusion.

Q° : *Ne serait-il pas intéressant d'envisager d'intégrer de temps en temps un regard externe et professionnel au sein du comité de programmation ainsi que des représentants du monde des entreprises ?*

Concernant l'œil externe permettant d'être suffisamment rigoureux pour le choix artistique, il ne faut pas oublier que la chargée de mission fait parti de ce comité de programmation et est la seule qui a un siège permanent. C'est à cette professionnelle que la DRAC a attribué les numéros de licences du fait de son expérience professionnelle en tant que programmatrice au sein d'une scène conventionnée multi site pour la diffusion de spectacles vivants. Mais l'idée pourquoi pas de faire intervenir de temps en temps un autre professionnel du réseau de diffusion est à étudier au sein du futur comité de programmation. (art&cob, athéna ? monde de l'entreprise ?)

Concernant les entreprises, cette idée a déjà été émise par la chargée de mission, cette hypothèse devra être étudiée par le comité de programmation.

Q° : *Qu'entendez-vous par mutualisation ? Les spectacles provenant de l'extérieur, dans un souci de mutualisation (frais de déplacements, négociation des cachets...) se joueront au minimum deux fois sur le territoire.*

✓ **Validation du projet et vote pour la constitution du comité de programmation :**

Suite à cette présentation, les membres de la plénière valident la mise en œuvre de ce projet sur le territoire.

Leur avis rejoint celui des élus référents culture, qui eux, avaient validé cette initiative et déjà choisi leurs représentants pour ce comité de programmation : Pascale Guyader et Hélène Le Sourné.

Afin que celui-ci puisse se mettre en place rapidement il faut passer à l'élection d'un comité de programmation.

REFERENTS CULTURE	
Pascale LE GUYADER (Baud)	18
Hélène LE JEUNE (Remungol)	19
ARTISTES	
Loïc DELANOUE (Rohan)	13
Lionel EPAILLARD (Melrand)	15
Maël DAGORNE (Bieuzy)	10
ASSO/STRUCTURES	
Naïg GOHEL (Malguénac Polycultures)	17
Brigitte LE LABOURRIER (Asso DTLS St Jean)	12
Christelle BERRIO (CROC' Bieuzy)	9
COMMISSION MIXTE CULTURE	
Yves Marie LE TEXIER	19

- **Les groupes de travail**

- **Groupe 1 : Communication**

1/ logo et sa déclinaison

Le logo doit être simple, reconnaissable, déclinable couleurs/ noir et blanc.

La proposition actuelle (qui n'en était pas une), plait dans sa simplicité mais doit être plus chaleureux, pertinent, interpellant, inoubliable. L'idée proposée par Maud d'un tampon plait beaucoup. Garder le côté tampon/cachet (simplicité graphique) Avec ce nouveau logo il faut décliner une charte graphique. Comment associer le logo de Mil Tamm et la communication existante du Pays.

Il faudrait pour la prochaine réunion qu'un cahier des charges soit proposé + un budget + un échéancier.

Ne pas perdre de vue la dernière édition du cri de l'ormeau Pays de Pontivy novembre/décembre avant le passage à l'échelle départementale et surtout la programmation mutualisée Mil Tamm.

Ce groupe souhaite en accord avec la plénière que le logo Mil Tamm doit apparaître systématiquement sur tous les projets soutenus et/ou portés par Mil Tamm.

Un petit groupe (Christophe, Chantal, Aurore, James et Maud) a été défini pour travailler cet été avec Maud sur le cahier des charges, le logo etc...

L'objectif est que Mil Tamm soit identifié par la population que l'on ne touche pas encore.

Relation au site internet ? à faire mais non évoqué concrètement

Blog, news letter ? ? à développer

2/ vidéo du CRIS

Le CRIS nous a proposé 3 idées de film d'animation.

Suite à cette présentation, Gérard nous proposait que ce clip puisse être réactualisé tous les 3 mois selon actualité culturelle du territoire...résidences, programmation Mil Tamm, réseau des chorales....

La proposition actuelle d'une carte du Pays constitué en pièce de puzzle peut être changée.

L'intérêt est bien de créer sans arrêt quelque chose.

Pour l'ensemble des membres de la plénière l'idée de reprendre la carte avec pour pièces de puzzle les cantons est trop institutionnel

La plénière suggère d'attendre la proposition de Maud concernant le logo qui donnera un ton, un univers, une proposition graphique à suivre dans l'élaboration du film. Il serait même envisageable que Maud puisse dialoguer avec le Cris pour aller dans le sens du plan de communication que Mil Tamm souhaite mettre en place

Gérard, pense intéressant d'associer des musiciens pour créer la bande son du film d'animation. Si les membres des groupes de travail pensent à certains musiciens, qu'ils n'hésitent pas à communiquer leurs noms lors de la prochaine rencontre des groupes de travail le jeudi 30 septembre 2010.

Il faut aussi penser à des sélections de photos, de documents...

Le principe du film est validé. A travailler dès la rentrée.

Le CRIS continue ses recherches mais attention le logo n'apportera pas toutes les réponses. Il faut que le groupe se saisisse de cette opportunité et doit écrire une proposition de synopsis.

- Groupe 3 : Organiser un temps fort

Profiter du projet programmation mutualisée pour organiser un temps d'échange sur la place de la culture dans le développement local.

Le souhait est de cibler, de sensibiliser le public « d'élus » dans un premier temps (élus municipaux au sens large)

Objectif : aider les élus dans leurs réflexions sur la culture

Idée de témoignages (internes/externes au pays), solliciter des porteurs de projets structurants associatifs à témoigner devant une assemblée d'élus. Expliquer comme ça peut marcher, ce que cela apporte, et y associer un élu (ex : Malguénac festival Polyculture + rôle/accompagnement de la municipalité). Interventions d'élus, acteurs culturels (asso et/ou artistes)

Il faut vraiment que les témoignages puissent provoquer un réel intérêt des élus et les entendre dire que la culture est importante sur le territoire.

Trouver l'exemple ou témoignage de « voilà l'offre culturelle mise en place et voilà les évolutions constatées chez nous et chez nos voisins ».

Il est indispensable que l'on propose aux élus de vivre, de mesurer l'intérêt, le plaisir que procure une offre culturelle. Organiser un temps de rencontre sur une après-midi suivi d'un apéritif, puis convier les élus aux spectacles, peut être pertinent. Profiter du lancement de saison, rendez vous idéal pour percevoir l'impact du projet, la convivialité, l'énergie déployé par tous et apprécier une certaine qualité artistique.... De plus, lors de ce temps fort les élus auront l'occasion de rencontrer les différents financeurs du projet.

Ne pas organiser un temps d'échange autour de la culture sur une journée entière...il n'y aura personne. Cette idée de passer une journée à parler de culture peut faire peur.

Il ne faut pas oublier de parler de la population, du public.

La mobilisation :

Comment toucher les élus ? Comment les faire venir ? Les maires, les adjoints, les conseillers municipaux ?

Passer par le syndicat mixte pour passer l'info, par les directeurs des communautés de communes

Groupe de travail cet été pour qu'en septembre soit proposée une organisation pour cet événement

Laura, Jeannine, Yves Marie.

Groupes culture juin 2010

Cette rencontre des groupes de travail avait pour but de se retrouver dans un cadre plus informel, dans un lieu sympathique, « le café des anges », afin de faire un premier bilan de l'évolution du projet et mesurer la pertinence ou non de Mil Tamm.

Les différents acteurs culturels qui ont pu bénéficier de loin ou de près à l'accompagnement technique se sont exprimés :

- **Pour les porteurs de projets** (les chorales ont du cœur, le cri de l'ormeau, la pondi parade, le cartopole, le comité de programmation Mil Tamm...)

Les points positifs : l'accompagnement technique, l'écoute et le suivi par une professionnelle, la mise en réseau des acteurs, le confort de la mise en œuvre : possibilité d'embaucher des chargées de mission afin de faciliter l'organisation la coordination des projets, la reconnaissance plus flagrante des financeurs, le soutien des participants de la dynamique du projet Mil Tamm.

Les différents bilans des porteurs de projets ayant bénéficié de l'aide de Mil Tamm seront téléchargeables sur le site internet du Pays et seront à disposition des participants des groupes de travail le jeudi 30 septembre à Pluméliau.

Les points moins positifs :

Les dossiers sollicitant Leader, dispositif lourd bien qu'il facilite la mise en œuvre de projets. La lenteur des traitements des dossiers pour obtenir le conventionnement et le paiement (malgré le travail effectué par le Pays).

Le paiement tardif pose question. Ce dispositif correspond t-il aux petites associations qui ont une faible trésorerie ? La lenteur du traitement des dossiers après le travail effectué par le pays peut mettre en péril des associations. Ne peut on pas envisager que le Pays vienne en aide à ces petites structures le temps de percevoir les subventions européennes ?

- Pour les acteurs culturels :

Les points positifs : Mise en réseau des acteurs, les réflexions travaillées, la mise en place du cri de l'ormeau : outil reconnu, lu..., le lancement du cri de l'ormeau : temps important de collaboration entre acteurs culturels, les groupes de travail, l'écoute d'un interlocuteur ayant une vision globale du paysage culturel du territoire, l'aide apportée, permettre à des Cies d'obtenir des contrats, la proximité, le côté humain.

Les points moins positifs : la peur d'avoir moins d'écoute et d'accompagnement au vue de la montée en puissance du projet : pourtant inévitable, que certains acteurs culturels pourtant présents et recevant les infos du projet ne fassent pas attention au calendrier des manifestations, (profitant de la dynamique Mil Tamm mais n'étant pas dans un processus d'échange). Il faudra être vigilants pour ne pas que ce projet devienne une usine à gaz : risque.

- Les rencontres des groupes de travail :

Les points positifs : riches, temps de d'échange avec différents acteurs et élus. Réfléchir et travailler en nombre pour un même projet.

Les points moins positifs : la durée du temps de travail, la densité des choses à traiter, la fréquence soutenue des rencontres et des réunions.

Il a été demandé que les groupes de travail se réunissent tous les deux mois, que l'on constitue deux groupes au lieu de trois, de se renseigner sur un SVE ou un stagiaire pour aider, soulager la chargée de mission, et de poursuivre la réflexion sur la mutualisation de l'emploi.

Il faut que le projet de Programmation Mil Tamm soit soutenu par tous et que l'ouverture de saison puisse être un temps mémorable rassemblant les acteurs culturels et permettre d'échanger avec les élus des communes et pas uniquement les élus référents culture ou adjoints à la culture ?

L'ensemble des participants présents sont d'accord pour dire que la réflexion du projet culturel initié par le conseil de développement est très utile, que de le développer est une belle opportunité, que l'on mesure un changement au niveau de la reconnaissance de la culture dans le développement local même s'il reste du chemin à faire, et qu'il faut poursuivre cette expérimentation.

Et pour poursuivre cette expérimentation au bout des 3 premières années (2009-2010-2011) il faut rester mobiliser !!!

Alors je vous donne rendez vous le jeudi 30 septembre 2010 à partir de 19h30 à Pluméliau – salle polyvalente.

Prochaine Rencontre Jeudi 30 septembre 2010 à 19h30

A Pluméliau – nouvelle salle polyvalente.